



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisation : Boussole en Forez
Directrice de course : Claire Grange
Délégué – Arbitre régional : Jean-Charles Derobert Mazure
Contrôleur des circuits CO à pied régionale : Laurent Couliard
Traceur régional CO à pied : Aloïs Forestier
GEC : Cécile et Guillaume Degand

COURSE COMPTANT POUR
LE CLASSEMENT NATIONAL

OUI – NON



CARTE

Nom : Loge des Gardes**Relevés :** 2019 mises à jour en 2023**Cartographe :** Adamma CZ – Adam Chromy**Échelle :** 1/10000^e circuits jaune à violet et 1/7500 circuits vert, bleu et violet court.**Équidistance :** 5m**Type de terrain :** forêts de feuillus et de résineux parsemées de rochers et de places à feu. Relief de moyenne montagne. Forêt courante.

ACCÈS

Fléchage : pas de fléchage, Accueil à la Loge à la station de la Loge des Gardes
Distance parking-accueil : 200 à 800m
Distance accueil-départ : 800m
Distance arrivée-accueil : 300m



HORAIRES

Préinscriptions sur tableau en ligne
Accueil : 12h30
Départ : 14h30-16h30
Fermeture des circuits : 18h



CIRCUITS

Nombre de circuits compétition : 8 circuits
Nombre de circuits initiation : 4 circuits



RÉSULTATS

<https://www.boussole-en-forez.fr/>

SERVICES

Buvette



TARIFS

		Licenciés FFCO		Non Licenciés FFCO		
		18 ans et moins	19 ans et plus	18 ans et moins	19 ans et plus	Famille
Samedi 8 Juillet 2023	Temps du vainqueur					
Moyenne Distance						
Circuit Violet long	35 min H21					
Circuit violet moyen	35 min H40			12 €	15 €	A partir de 3 inscrits : +2€ chaque inscrit supplémentaire
Circuit Violet court	35 min H60					
Circuit Orange	30 min	7 €	10 €			
Circuit Jaune	25 min					
Circuit Bleu	20 min			9 €	12 €	
Circuit Vert	20 min					
Circuit Ombre verte Smiley	15 min					



INSCRIPTIONS

Date limite d'inscription : 30/06/2023, Possibilité de modifier les numéros de puce jusqu'au 02/07/2023 à minuit.
<https://licences.ffcoorientation.fr/inscriptions/2743/>

L'accès aux circuits chronométrés est réservé aux titulaires d'une licence compétition ou découverte compétition (jusqu'au niveau jaune inclus) et aux non-licenciés titulaires d'un titre de participation ad hoc respectant les conditions médicales d'accès : attestation de prise de connaissance du questionnaire médical fédéral et des recommandations des cardiologues du sport pour les majeurs questionnaire médical ou certificat médical de moins de 6 mois pour les mineurs.

